Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Les règles relatives au débat d'orientation budgétaire ont été précisées par l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015. La loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) contient également de nouvelles règles concernant le DOB.

Il doit faire l'objet d'un rapport (ROB) comportant :

- Les orientations budgétaires envisagées relatives aux dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui doivent permettre d'évaluer l'évolution des soldes de gestion,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les prospectives.

En outre, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Table des matières

1. Contexte général : situation économique et sociale 4
1.1. L'environnement macroéconomique 4
1.2. Le projet de loi de finances 2025 5
1.2.1. Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics 6
1.2.2. Autres mesures fiscales et financières 6
2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité 6
2.1.1. Recettes de fonctionnement 9
2.1.2. Dépenses de fonctionnement 16
2.2.1. Recettes d'investissement 24
2.2.2. Dette 25
2.2.3. Dépenses d'investissement 25
2.2.4. La programmation des investissements de la collectivité en 2025 27
2.2.5. Evolution du besoin de financement 27
Annexe 1 : les budgets annexes
Annexe 2 : Le plan pluriannuel d'investissements

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

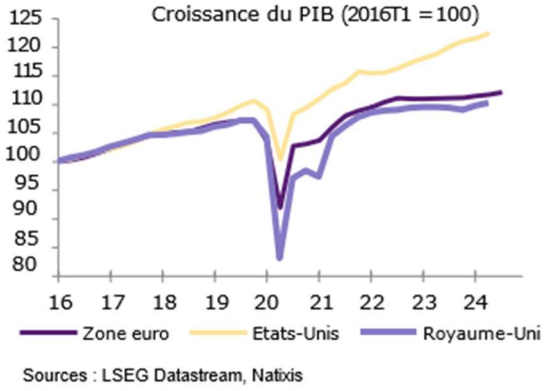
1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1. L'environnement macroéconomique

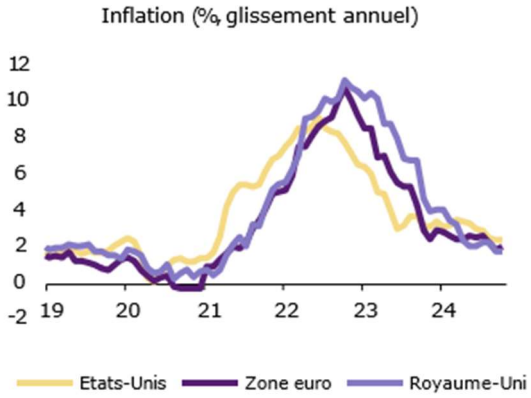
.

En 2024 et 2025, la croissance économique mondiale devrait rester modérée, autour de 3 %, avec des disparités régionales marquées. Les États-Unis affichent une solide performance (croissance proche de 3 %), tandis que la zone Euro stagne (moins de 1 %) et la Chine ralentit (moins de 5 %), malgré des mesures de soutien économique.

Les tensions géopolitiques s'intensifient avec les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, et les incertitudes politiques augmentent, et une instabilité politique en Europe. En zone Euro, la croissance reste hétérogène : l'Espagne surperforme, la France bénéficie temporairement des Jeux Olympiques, tandis que l'Italie est à l'arrêt et l'Allemagne à peine stable. Une inflation en baisse est prévue pour 2025, mais des risques subsistent, notamment de nouvelles taxes douanières américaines.



Sources : LSEG Datastream, Natixis



Prévisions

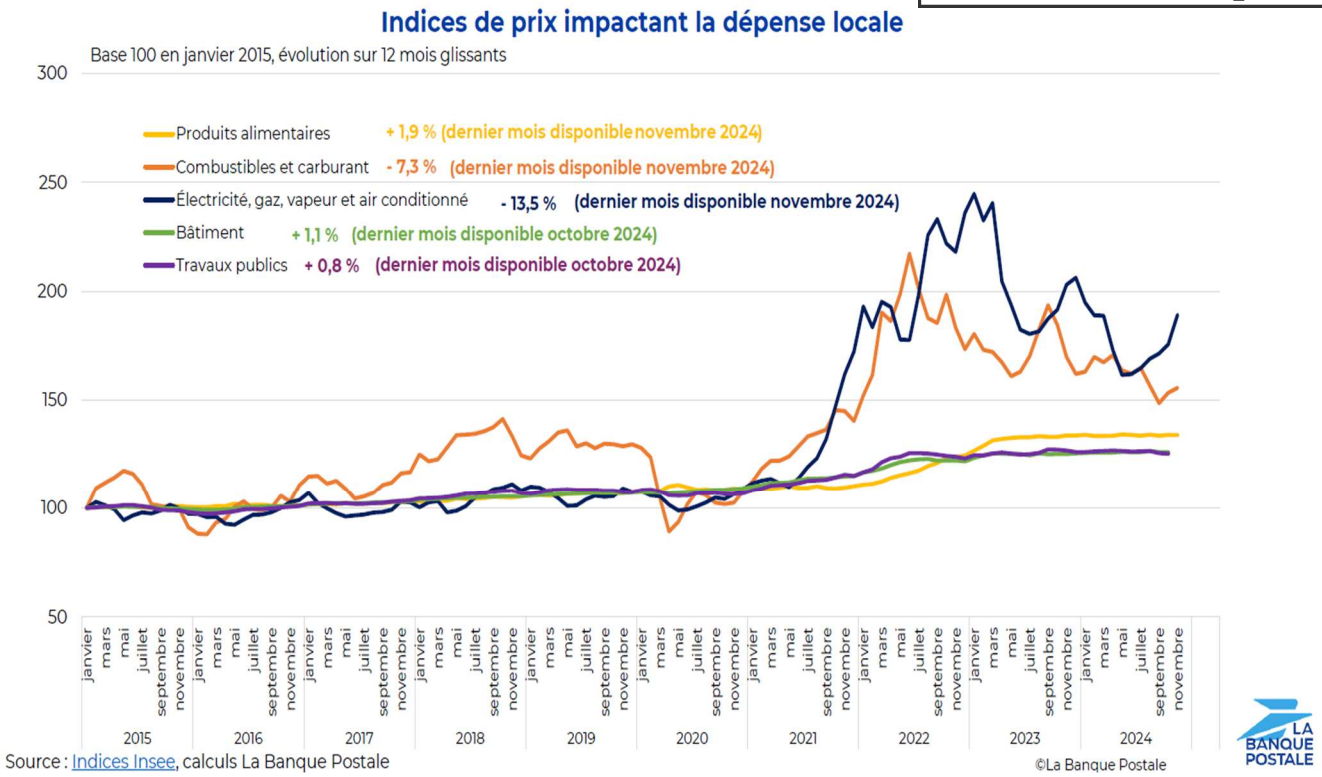
	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	**1,1**	**1,1**	**0,9**
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
hors énergie et alim. non-transf. (%)	5,5	2,4	2,0

Source : Natixis CIB

En France, le déficit public dérape à nouveau, atteignant 5,5 % du PIB en 2023, avec une prévision 5.7 % en 2024. Cette détérioration résulte d'une faible croissance des recettes fiscales, de baisses d'impôts et de dépenses publiques en hausse. Pour 2025, le gouvernement de François BAYROU vise une réduction du déficit à 4.8 % grâce à une réduction du déficit des administrations publiques centrales en passant par un ralentissement des dépenses. (Source la lettre du financier territorial).

Le graphique ci-dessous montre l'instabilité des indices des prix depuis septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



La situation politique actuelle complique la stabilité économique. En décembre 2024, le gouvernement a été renversé par une motion de censure, plongeant le pays dans une période d'incertitude politique, suspendant les débats sur le projet de loi de finances 2025. L'adoption de la loi spéciale de finances le 18 décembre 2024 avait pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre était strictement circonscrit : elle autorisait la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

1.2. Le projet de loi de finances 2025

La loi de finances 2025 a enfin été adoptée le 06 février 2025. Les premiers éléments sont les suivants :

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement (-1.15 Md€).

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Les mesures proposées dans le PLF 2025 imposent des efforts budgétaires considérables aux collectivités locales, limitant leurs ressources disponibles pour les investissements et les services publics. La hausse des charges de fonctionnement, notamment liée à la CNRACL. Les collectivités de taille moyenne à grande, qui dépassent le seuil des 40 millions d'euros de dépenses, subiront particulièrement ces contraintes.

1.2.1. Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

L'augmentation des cotisations à la CNRACL imposera **une hausse de 3 points du taux de cotisation** des employeurs territoriaux pour réduire le déficit de cette caisse de retraite, qui devrait atteindre 10 milliards d'euros en 2030. Cette mesure alourdira significativement les charges des collectivités locales, affectant directement leurs budgets de fonctionnement.

Le gel des fractions de TVA reversées aux collectivités gèle les allocations basées sur les recettes de TVA de 2024, supprimant ainsi l'ajustement lié à la croissance en 2025. Ce dispositif représente une "année blanche" et entraînera une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour les collectivités.

Maintien du taux de FCTVA à 16.404% au lieu de 14.85% annoncé.

Enfin, les concours financiers de l'État diminueront globalement avec la suppression de certains fonds exceptionnels, une **légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement** (150 Md€), et une diminution de 150 Md€ de la DSIL.

1.2.2. Autres mesures fiscales et financières

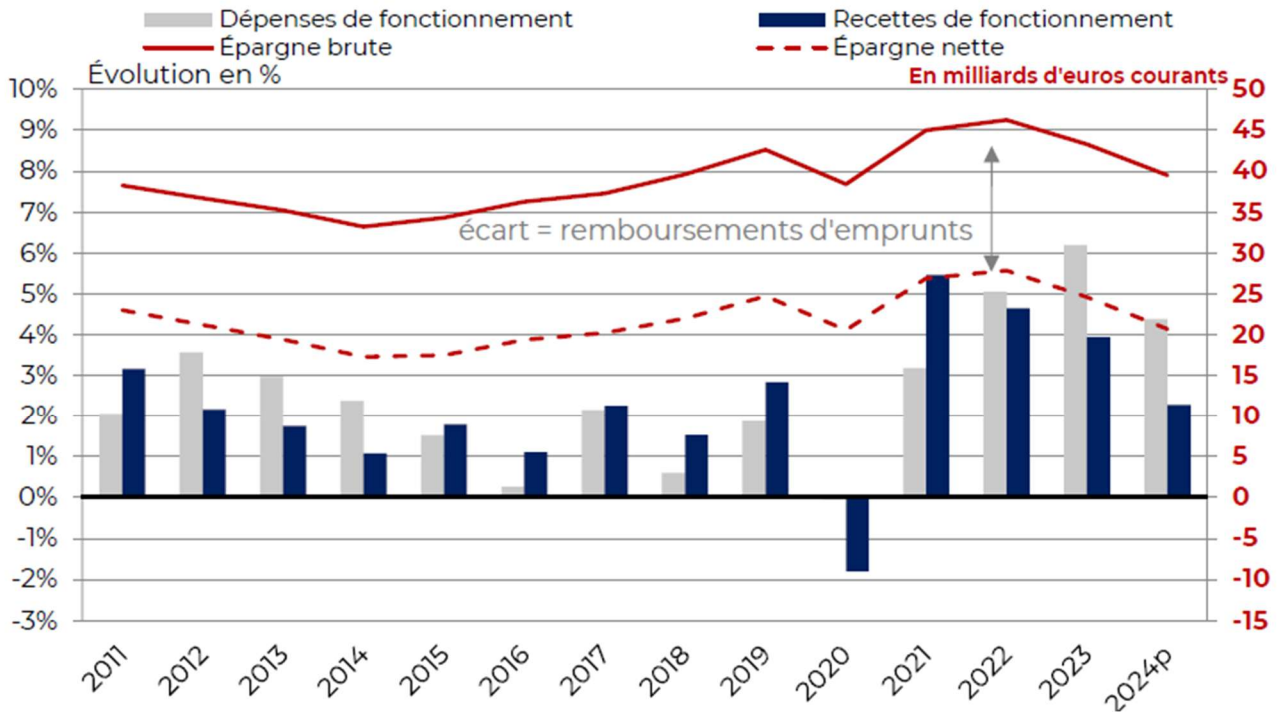
La revalorisation des valeurs locatives sera indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), avec une estimation prudente autour de +1,6 % en 2025. Bien que la Cour des Comptes ait recommandé la suppression de cette indexation automatique, cette proposition n'a pas été retenue dans le PLF 2025.

2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

Commençons par la situation des collectivités :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

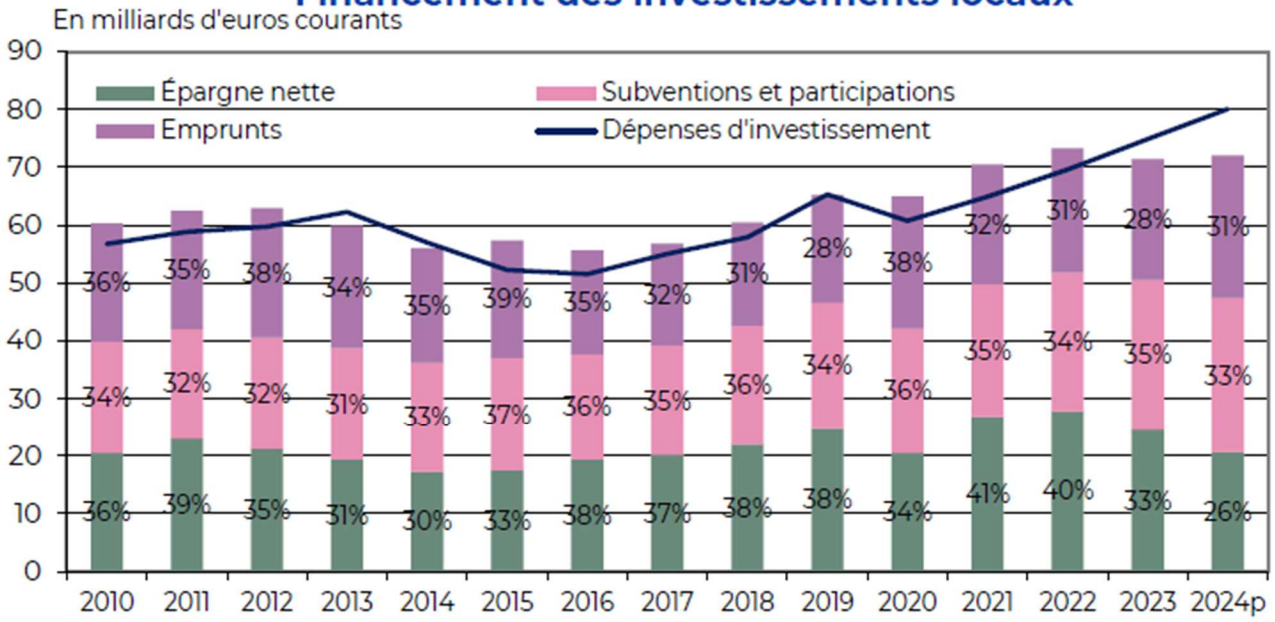


On constate une réelle baisse des recettes de fonctionnement puisqu'en 2024 elles sont de 11 milliards d'euros alors qu'elles étaient de 24 milliards d'euros en 2022. Soit une baisse de 13 milliards d'euros en 2 ans.

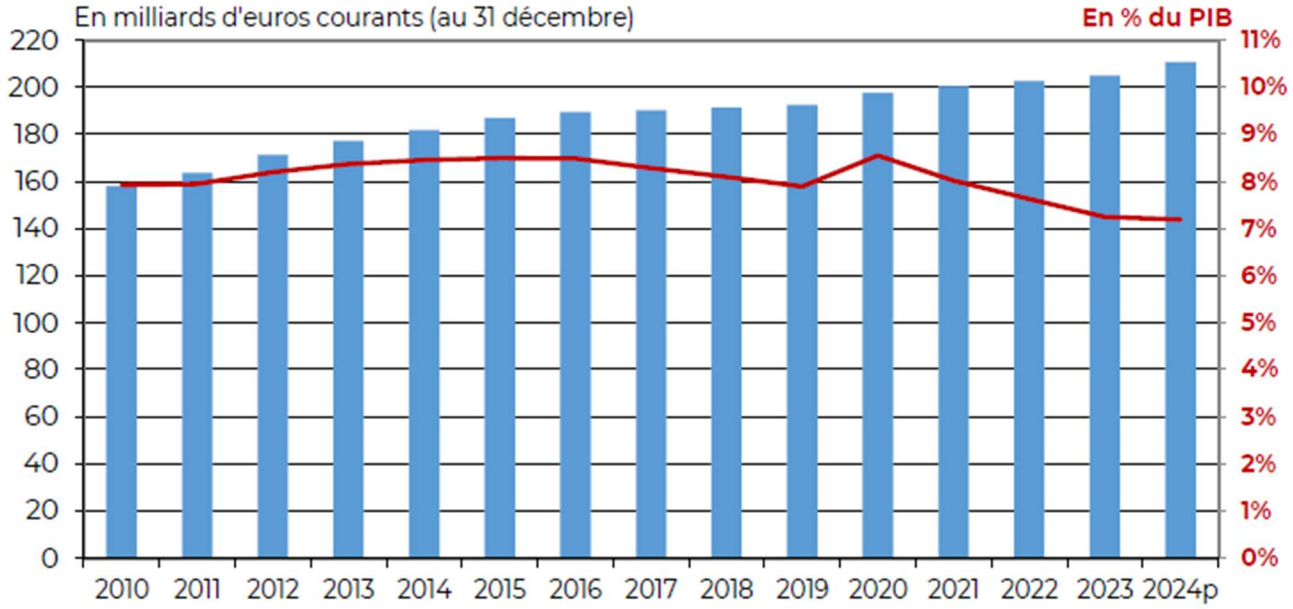
Cela a des conséquences sur l'épargne des collectivités depuis 2022, on remarque une chute de l'épargne de ces dernières. Le graphique ci-dessous montre également une augmentation de l'encours de la dette post covid.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Financement des investissements locaux*



Encours de dette des collectivités locales



Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

	Fonctionnement	Investissement
BP Recettes 2025	19 500 473€	7 708 329 €
BP Dépenses 2025	19 500 473€	7 708 329 €

Taux d'épargne prévisionnel 2025 = 6.05% (BP 2024 4%)
Capacité de désendettement prévisionnelle 2025 = 4.0 ans (2.06 ans en 2024)

Au-delà de la préparation du budget primitif 2025, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective en intégrant les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

2.1. La section de fonctionnement

2.1.1. Recettes de fonctionnement

2.1.1.1. Fiscalité

Un rapport de la Cour des Comptes de janvier 2025 affirme que les réformes de la fiscalité locale ont entrainé un coût important pour les finances publiques et une déterritorialisation des recettes des collectivité.

La CC DRAGA a fait le choix en 2024 d'agir sur cette fiscalité sur laquelle elle a encore la main.

Il est rappelé les éléments suivants issus de l'exercice 2024 :

- augmentation de 2 points du taux de la taxe foncière, soit 484 645 €

- augmentation de 9.7% à 22.21% du taux de la taxe sur les résidences secondaires, soit 403 307 €

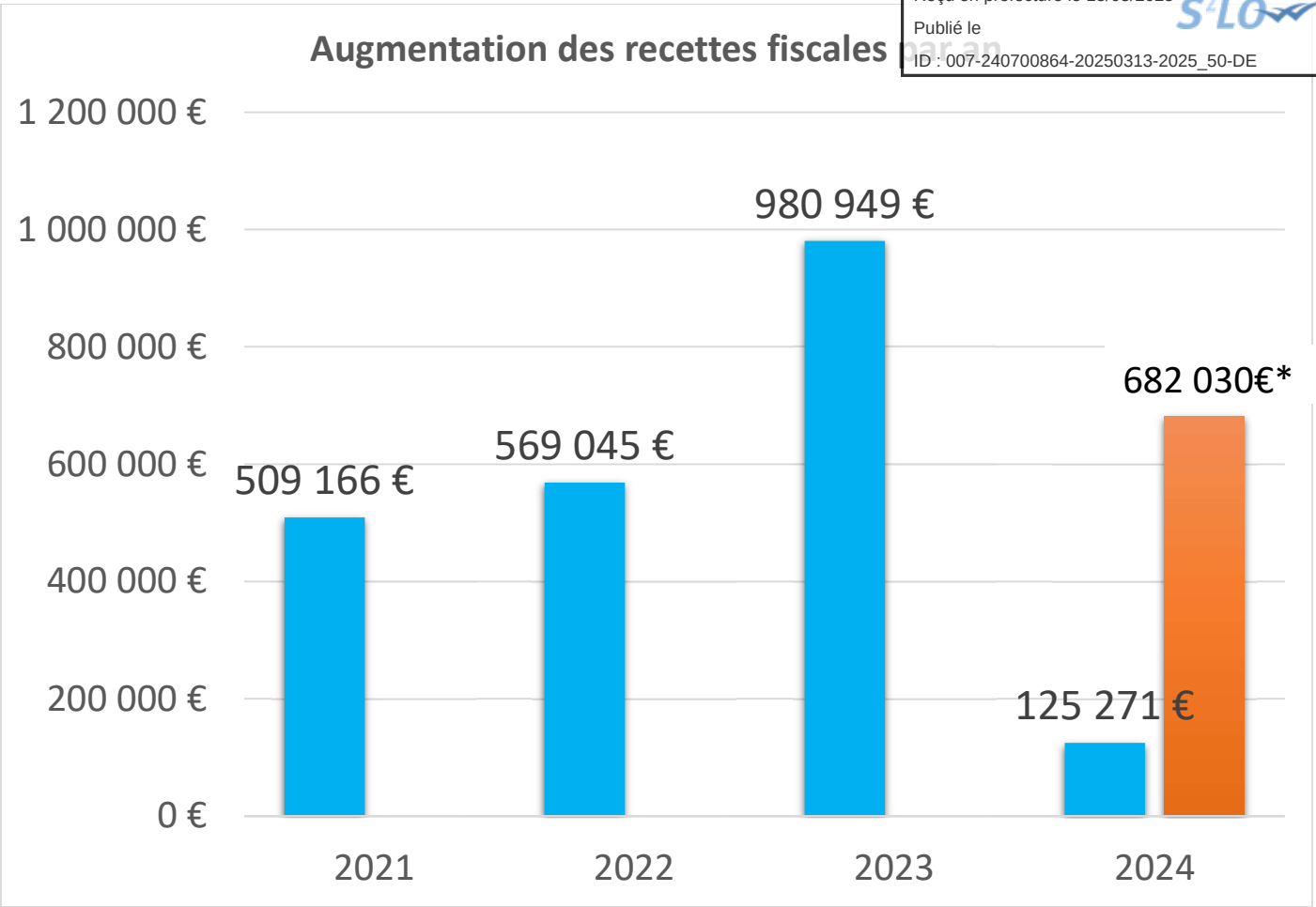
- baisse de 1 point du taux de taxe des ordures ménagères soit - 205 922€

Cette augmentation de la fiscalité a permis à la CC DRAGA de continuer sa stratégie sur les déchets (cf page de ce doc), sur le développement économique, sur l'action sociale, sur la culture (…) et cela a permis au territoire de bénéficier à nouveau du FPIC.

Sans cette stratégie fiscale la collectivité aurait perdu :

- FPIC= 56 247€ (perçu 204 141€ et sans stratégie nous aurions perçu 147 894€)
- Ressources fiscales= delta de 682 030 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



*avec la stratégie fiscale

Zoom sur le FPIC :

	2022	2023	2024*	2025*
FPIC	211 277.00 €	197 900.00 €	**204 141 €**	**204 000€**

*adoption de la stratégie fiscale

Sans stratégie nous aurions eu au maximum 370 386 € pour le territoire :

- 147 894 € pour l'EPCI
- 222 492 € pour les communes

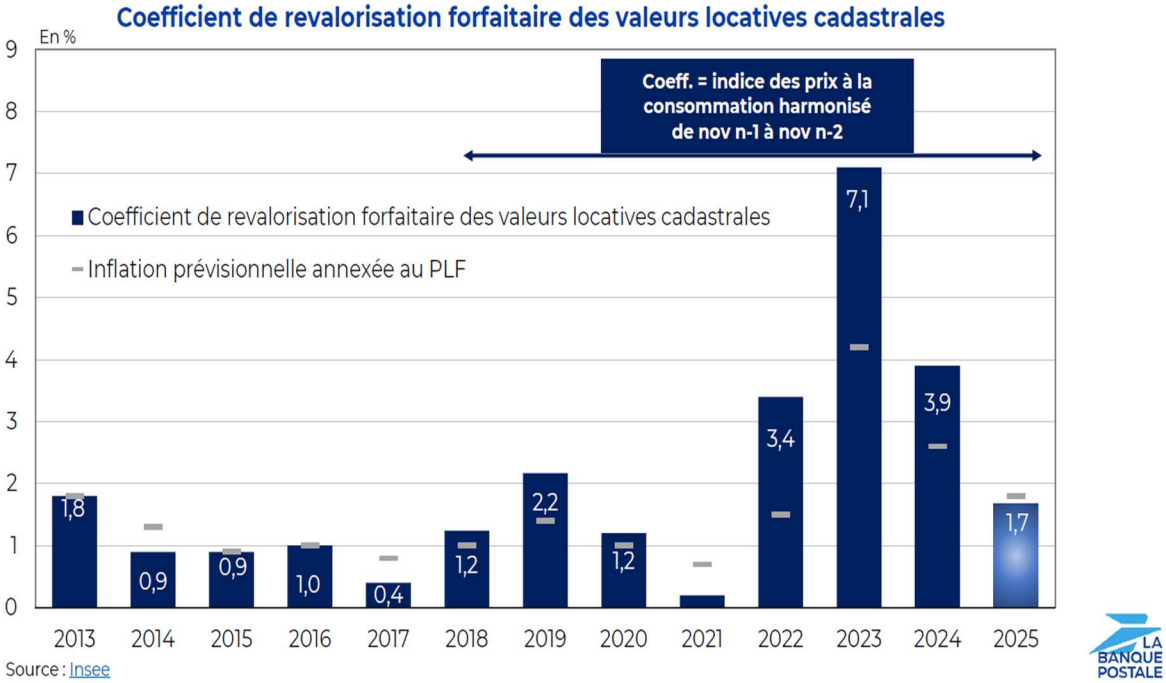
Avec stratégie nous avons eu 493 234 €:

- 204 141 € pour l'EPCI
- Et 289 093 € pour les communes

Mission accomplie grâce à la stratégie fiscale adoptée par la collectivité. Nous sommes à nouveau bénéficiaires et nous avons gagné 11 rangs.

➢ **Focus sur la revalorisation des bases :**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



En 2025 :

Les recettes liées à la fiscalité directe devraient bénéficier de l'application d'un coefficient de revalorisation des bases indexé sur l'inflation évalué à 1,7% pour 2025. Nous ne pourrons donc pas parler d'un « effet base » comme cela avait été le cas depuis 2022 avec un taux jusqu'à 7.1%.

Concrètement, si les taux d'imposition restent inchangés, les produits seront les suivants :

Impôts	Bases	Taux	Produit
TF	24 644 213	3.4%	837 903€
TEOM	20 942 288	15%	3 141 343€
THRS	3 223 877	22.21%	716 023€

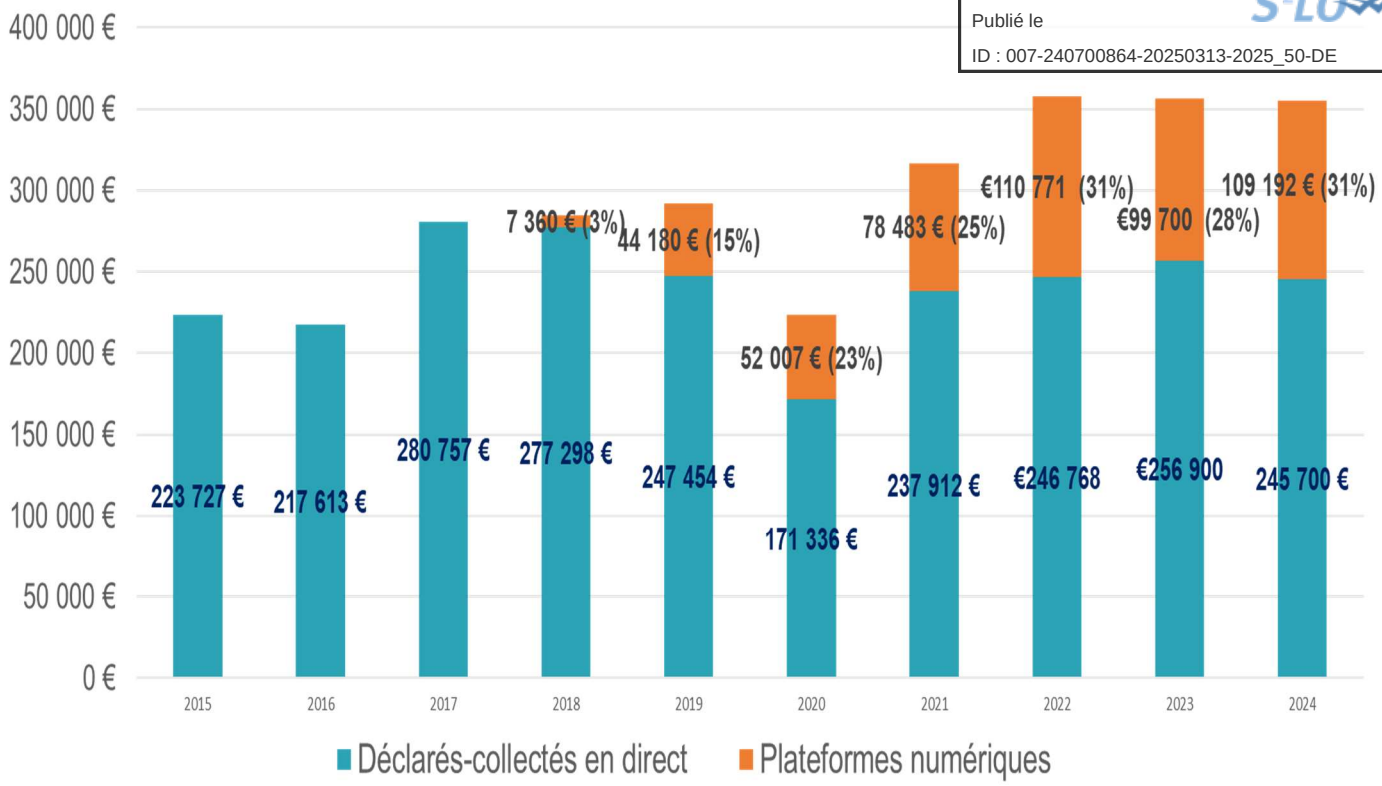
La collectivité a fait le choix en 2024 de revoir les bases minimums de CFE cela aura une incidence en 2025, l'estimation est de + 100 K€ (+ revalorisation des bases).

	2022	2023	2024	2025
CFE	2 289 345.00 €	2 450 606.00 €	2 570 727.00 €	2 714 000€

Zoom sur la taxe de séjour=

Nous avons atteint le pallier maximum.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



Les autres recettes fiscales sont stables :

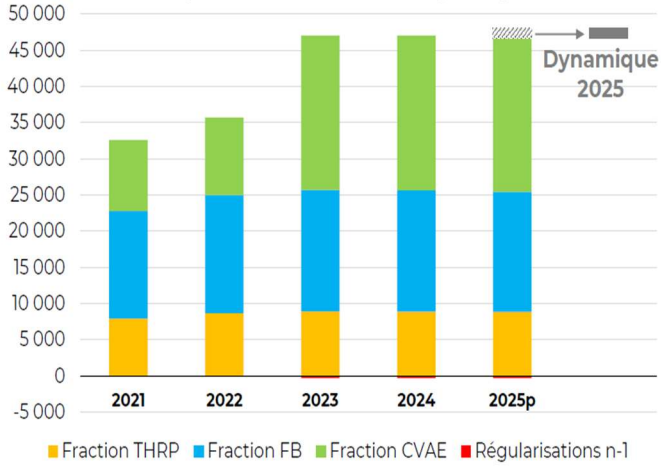
- IFER : 250 000€
- TASCOM : 100 000€
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37 084€
- Taxe Additionnelle Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 53 712€

➢ **Zoom sur les compensations :**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Rappel PLF 2025 : pas de dynamique fiscale pour les collectivités sur la **TVA en 2025** (article 31), sauf pour le fonds de sauvegarde des départements. Puis, à compter de 2026, dynamique de l'année précédente.

Évolution des fractions de TVA en M€ (hors ex-DGF des régions)



Rappel des prévisions successives de TVA nette

Montant de la TVA nette					
En Md€	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025p**
Prévision initiale		192,108	215,034	219,673	216,200 *(214,600 PLF revu au Sénat)*
Prévision revue		204,597	210,182	210,121 *(208,300 en LFG*)*	
Définitif	186,709	202,716	208,351		

*Loi de finances de fin de gestion pour 2024

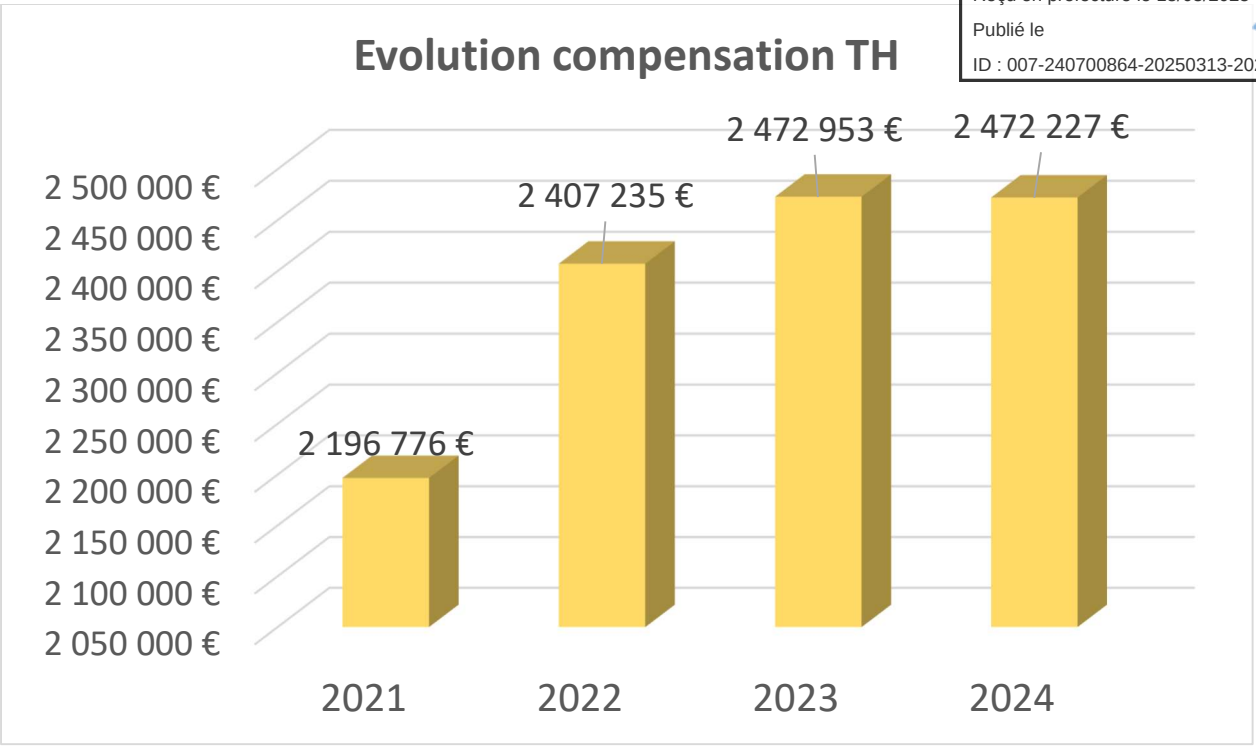
Sources : REI, PLF revu au Sénat en date du 03/12/2024 et calculs La Banque Postale

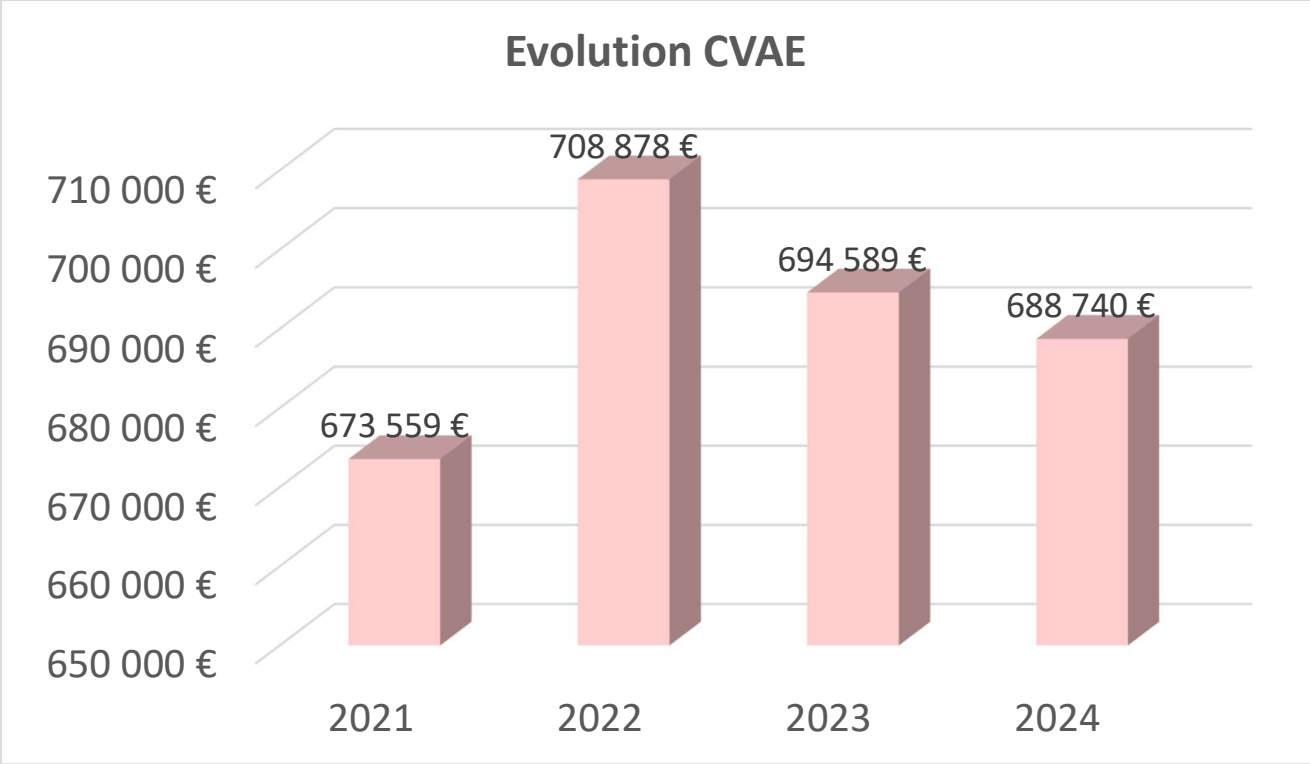
Ces diverses compensations et transferts financiers résultent des différents transferts de compétences (de l'Etat vers les collectivités) intervenus au cours des quinze dernières années qui ont chacun leur propre fonctionnement en lieu et place d'une fiscalité locale. Par conséquent nous sommes face à une multitude de mécanismes qui détériorent le budget de l'Etat et des collectivités territoriales. De plus cela engendre des situations d'inégalités de répartition des concours financiers de l'Etat entre collectivités en figeant des ressources, à la base, fiscales, sans égard pour les situations financières et démographiques actuelles des territoires.

La suppression totale de la CVAE qui devait intervenir en 2027 est repoussée en 2030.

La collectivité sera prudente sur les prévisions au regard du gel des compensations annoncées.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



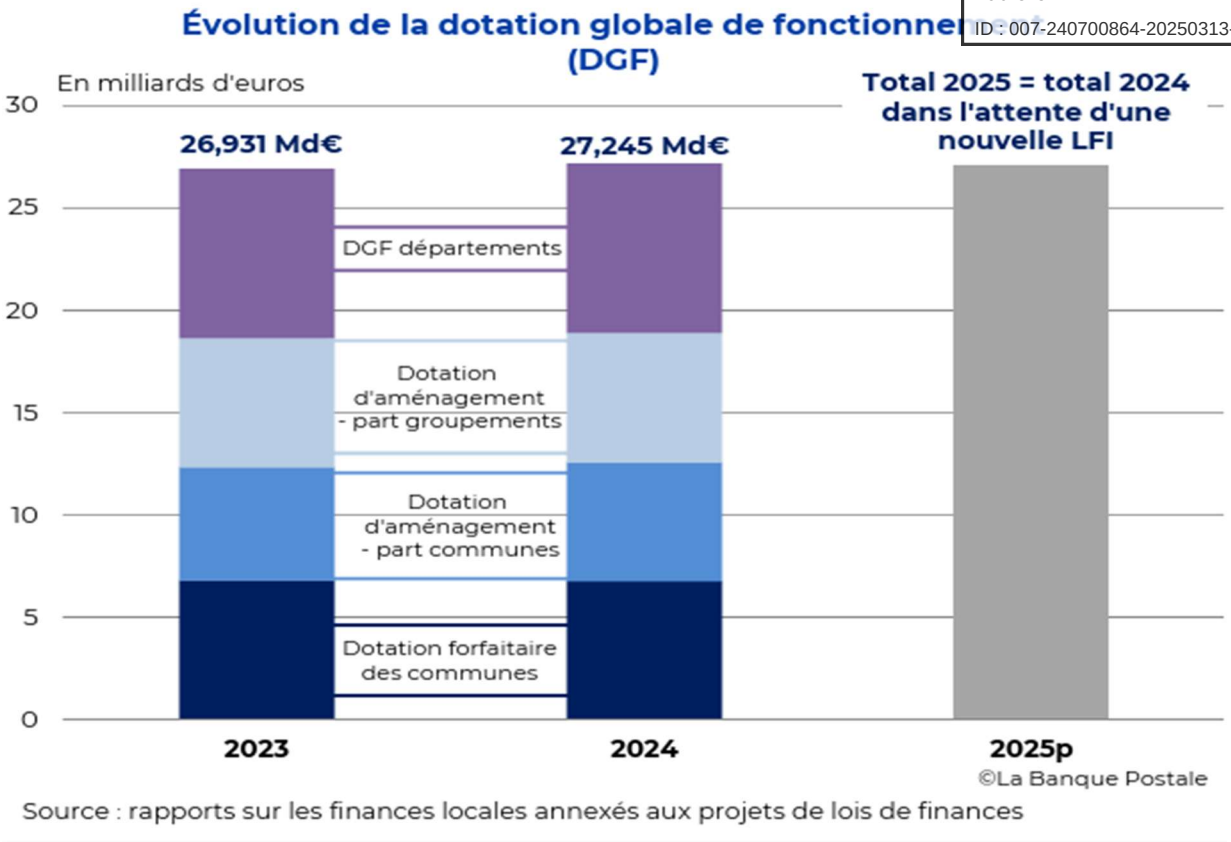


Ces 2 graphiques montrent la stagnation voire la baisse des compensations sur ces 2 dernières années. Donc le système de compensation dynamique vanté par l'Etat n'est plus d'actualité.

2.1.1.2. Concours de l'État

Le projet de la loi de finances 2025 prévoit la stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



Le montant de la DGF de la CC DRAGA augmente très peu :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
DGF	689 252€	693 620€	707 803€	739 133€	739 000€
		+ 4368€	+ 14 183€	+ 31 330€	

Le pourcentage d'augmentation de la DGF entre 2021 et 2024 est de 7% or sur la même période l'inflation à été de 13.7%.

2.1.1.3. Les subventions et autres remboursements

- Subventions du Département :

 EAC= 20 000€

 Ecole de musique= 80 000€

 Lecture publique = 5 000€

 Adopte un archiviste = 10 000€

- Subventions Région

 EAC = 6 000€

 1 jour à la plage = 3 600€

- DRAC

 EAC = 20 000€

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

- Participation communes OPAH-POPAC

 18 044€

- Remboursement des communes

 PVDD = 11 675€

 Panneaux lumineux = 7 279€

 Remboursements DECI = 11 580€

 IMS = 20 000€

- ADEME via fond vert :

 Poste chargé de mission biodéchets = 30 000€

- CAF

 Pour la petite enfance-enfance-jeunesse = 174 000€

- L'Etat

 France services (ZRR) = 90 000€

 PVDD = 35 000€

- La poste

 Les agences postales = 80 000€

- L'ANAH

 Habitat = 208 486€

2.1.1.4. Autres recettes

Ces recettes sont principalement :

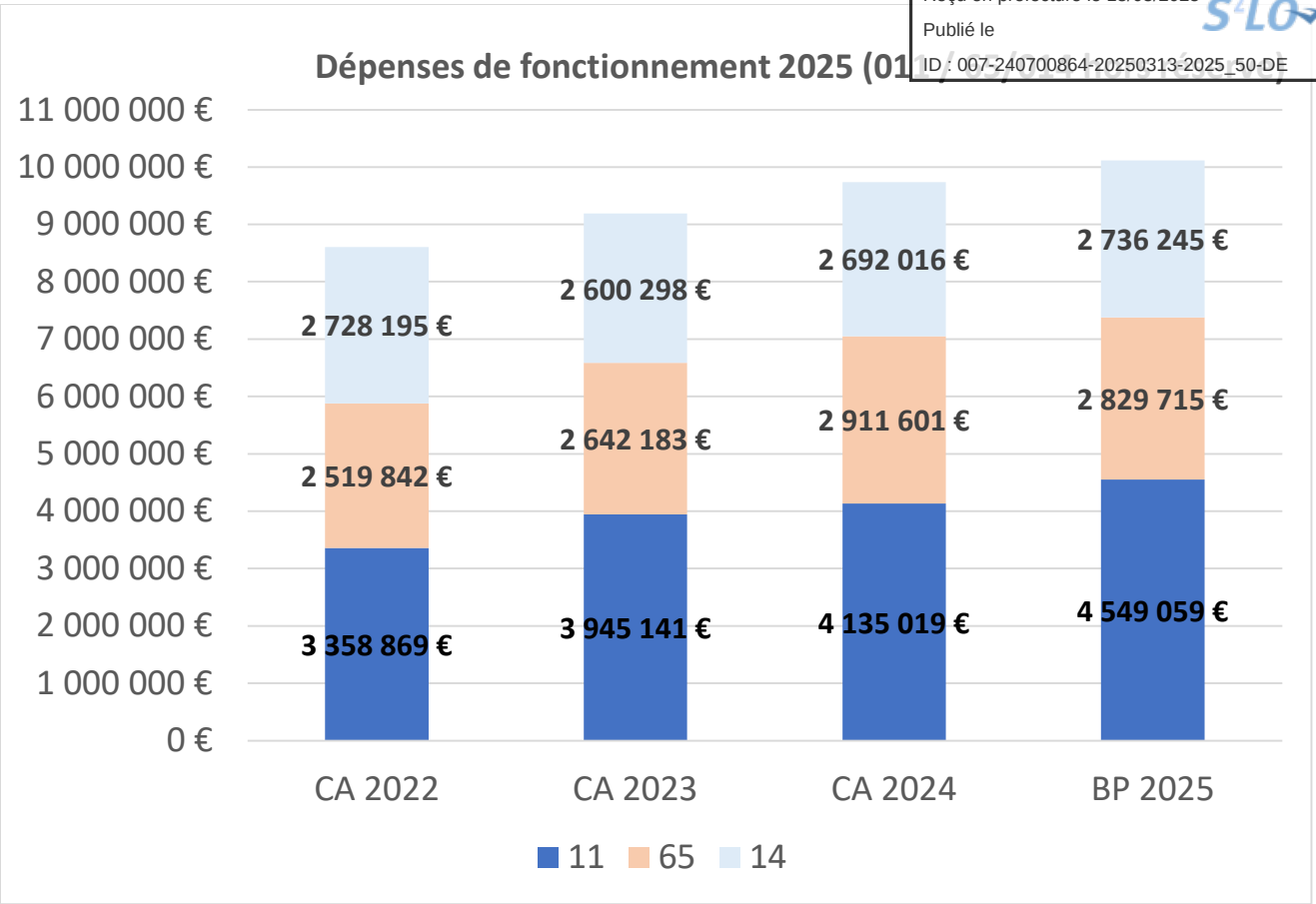
- Inscriptions école de musique = 33 000€
- Inscriptions ALSH = 68 000€ (Les tarifs de l'ALSH n'ont pas été augmentés depuis 2012)
- Apports déchetterie des professionnels = 9 000€
- Vente composteurs = 4 000€
- Sypp rachat matière = 65 000€
- Eco-organisme = 207 000€
- Indemnité assurance (crèche Saint Martin) = 18 759€
- Crèche Elise BARON = 24 000€

Le montant total des recettes de fonctionnement est estimé à 12 880 000 M€.

2.1.2. Dépenses de fonctionnement

2.1.2.1. Evolution

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



- Le pourcentage d'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2025 est de 17.5%. Cette évolution est liée notamment à une forte inflation (13.7%), à l'évolution du coût des déchets ménagers, à l'augmentation de la participation aux organismes extérieurs (SDIS +100 000€ depuis le transfert de compétence), et à développer de nouvelles actions pour le développement du territoire.
- Quelques éléments que nous retrouvons au sein des chapitres du graphique afin d'expliquer les augmentations ou la baisse des chapitres :
 - **011 charges à caractère générales =**
 -Les OM : +118 786€,
 - Contrat urbanis pour l'OPAH + études techniques : + 69 000€
 - Actions sociales = analyse des besoins sociaux + guide santé = 27 000€

 - **65 autres charges courantes =**

 - SDIS = + 18 000€

 - Péril = - 132 000€ (provision en recette)

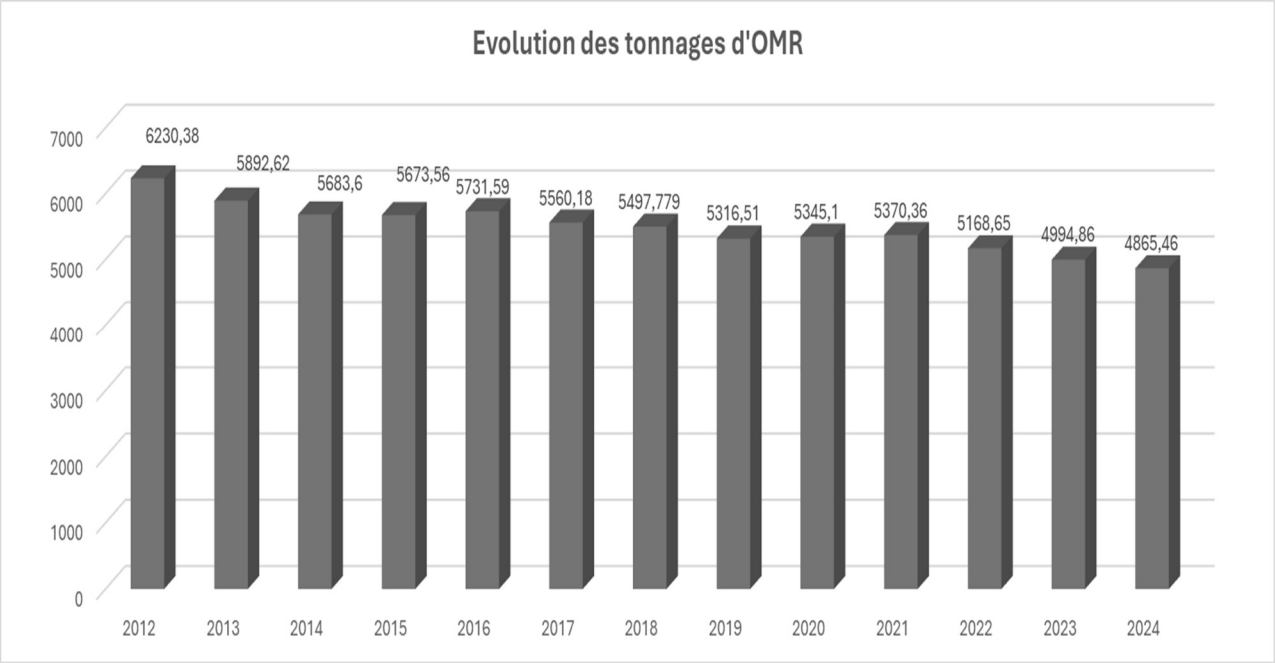
 - **014=**

 -DSC prévue = 134 645€ (Le résultat de l'année 2024 est bon et permet de prévoir en dépense la DSC comme prévu dans le pacte financier et fiscal.)
 -remboursement des compensations à l'Etat (CVAE et TH) = 30 000€

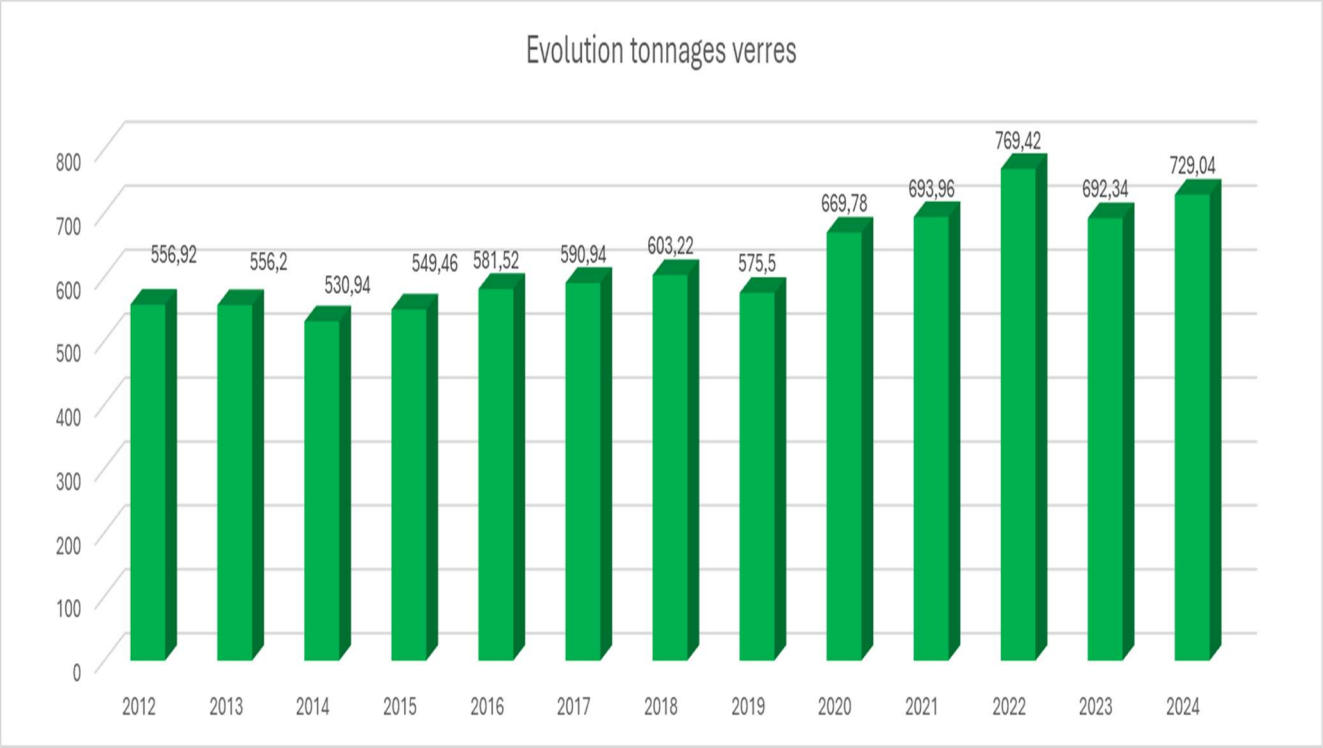
Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Zoom sur la stratégie déchets :

- Nous constatons une baisse du volume des ordures ménagères supérieure aux objectifs fixés (nous sommes entre 2023 et 2024 à 2.59% alors que l'objectif était de 2%)

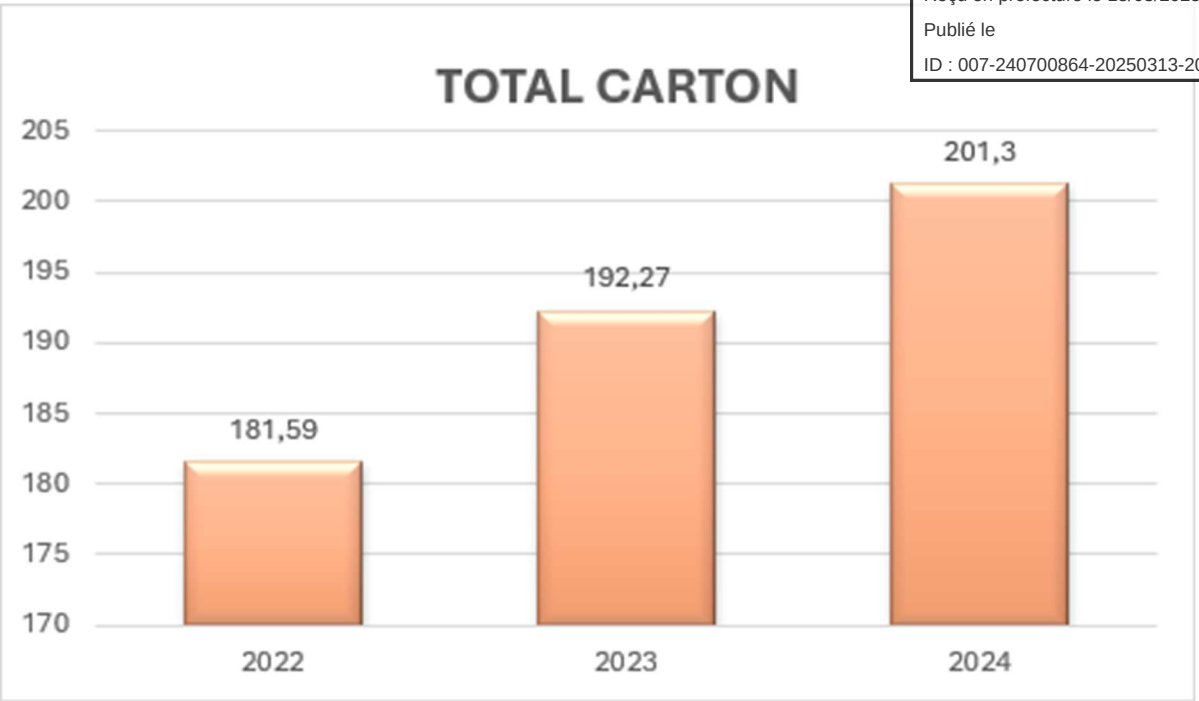


- Nous constatons également que la population trie plus puisque nous récoltons plus de verre (entre 2023 et 2024 5.3%, là aussi l'objectif de 3.5 est dépassé)

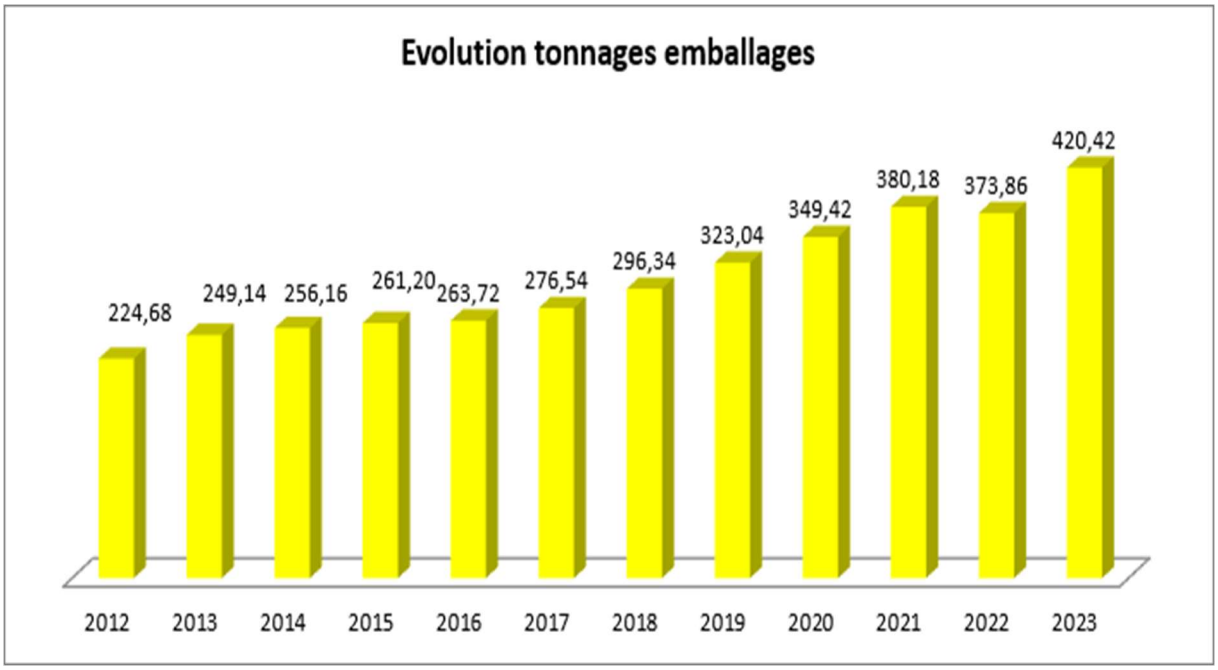


- Idem pour les cartons, les habitants de la CC DRAGA trient plus (objectif de 3.5% également dépassé puisque nous sommes à 7.06%).

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



- Sur les emballages et le papier le constat est le même avec un pourcentage à 7.09% entre 2023 et 2024 :



Pour information le coût de fonctionnement du service par habitant en 2025 est estimé à : 190€ par habitant.

Ces éléments nous ont permis de modérer la hausse des coûts de fonctionnement du traitement des déchets ménagers en 2025.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Zoom sur les nouveautés 2025 :

La CC DRAGA continue le développement des axes qu'elle estime prioritaires à savoir le développement économique du territoire, la mobilité, l'attractivité touristique afin de favoriser notamment l'emploi.

Sur la mobilité : nouvelle enveloppe = **+ 41 200€**

- Application de co voiturage = 31 000€
- Navette Le Teil-Viviers = 3 000€
- Opération 1 jour à la plage = 7 200€

Sur le tourisme : augmentation de l'enveloppe = **+ 20 000€**

- Maison des saisonniers = 20 000€

Sur le développement économique augmentation de l'enveloppe = **+ 15 000€**

- Convention territoire industrie = 5 000 €
- Chambre de Commerce et de l'Industrie = 10 000€

2.1.2.2. Dépenses de personnel

La masse salariale progresse chaque année structurellement. Elle résulte des déroulements de carrière, des avancements mécaniques d'échelons liés à l'ancienneté, des avancements de grade et de promotion interne qui sont un levier de dynamisation du parcours des agents.

En 2024, les évolutions réglementaires ont engendré une augmentation de la masse salariale du fait du point d'indice en année pleine, de l'attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents au 1er janvier 2024, des reclassements indiciaires, de l'augmentation des cotisations (CNRACL) et du SMIC.

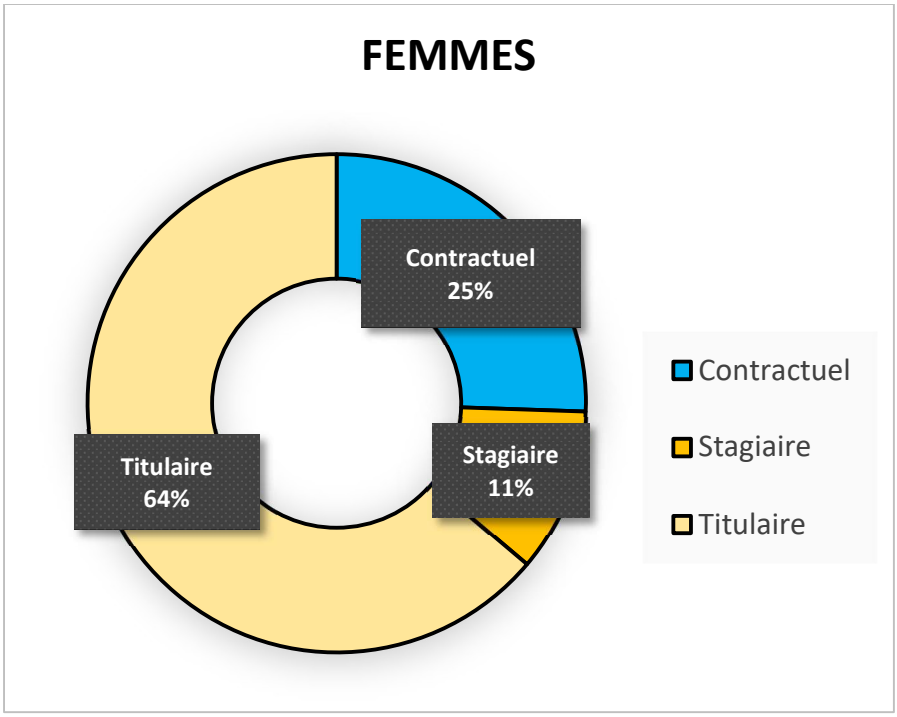
En 2025 une augmentation de 3 points de CNRACL est prévue sur une durée de 4 ans. Cette augmentation à elle seule est estimée à **35 000€ par an**.

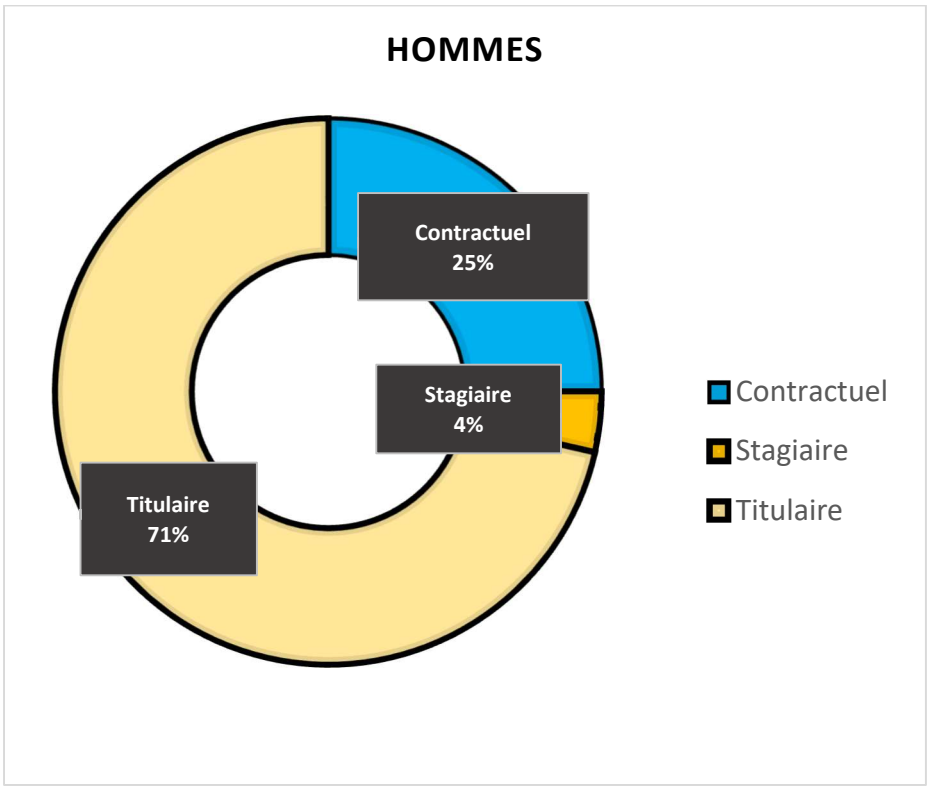
Les effectifs de la CC DRAGA seront constants en 2025.

- De ce fait, la masse salariale est évaluée à **3 170 000 M€.**
- Les caractéristiques des effectifs de la collectivité sont les suivantes.
 - 75 agents représentant 59 ETP

1- Les effectifs par sexe et par statut

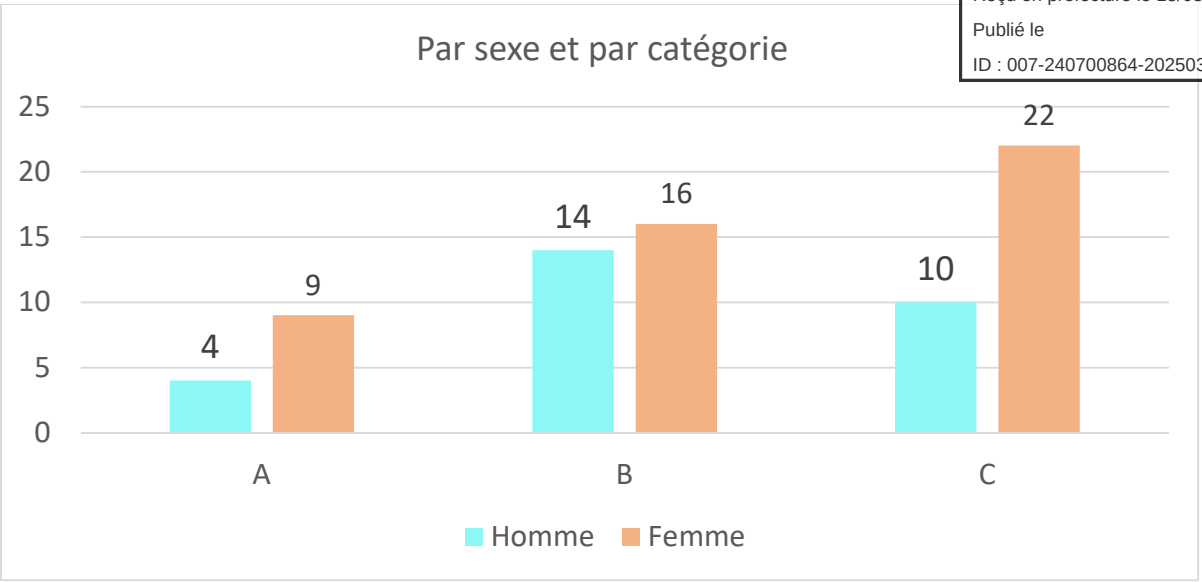
Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



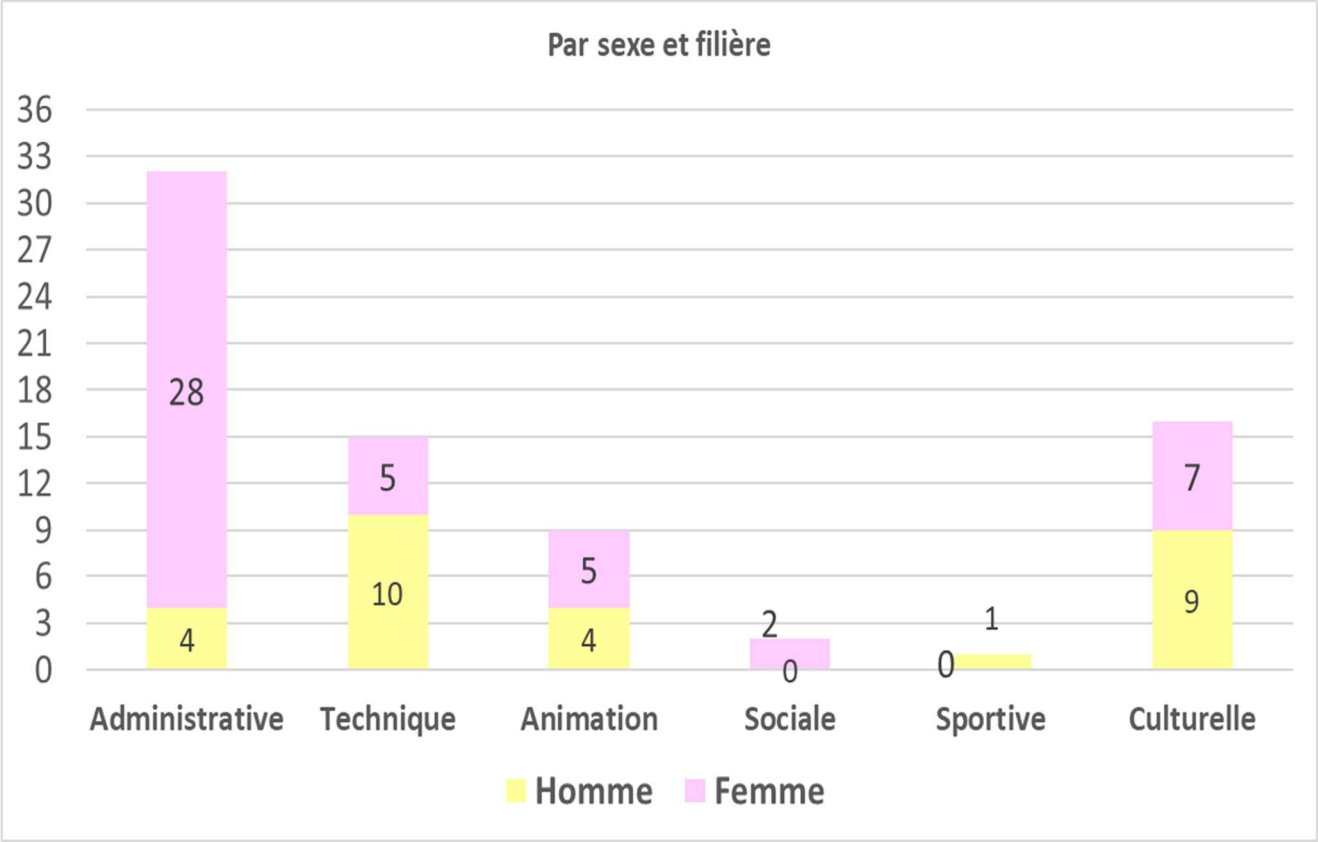


2- Les effectifs par sexe et par catégorie

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



3- Les effectifs par sexe et par filière



En 2024, les heures complémentaires et supplémentaires représentent un budget de 10 318€, nous proposons la même enveloppe pour 2025.

Le détail des dépenses (estimations) :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

	BP 2025
NBI	15 700€
SFT	21 000€
Titulaires (net)	1 480 000€
Non titulaires (net)	
URSSAF (part patronale et part salariale)	630 000€
RI Titulaires	325 000€
RI Non titulaires	
Caisses de retraite (part salariale et patronale)	580 000€
Heures Complémentaires	11 000€
Heures sup de nuit	
Heures supplémentaires	

L'enveloppe des CEE (saisonniers pour l'ALSH) pour l'année est estimée à 70 000€.

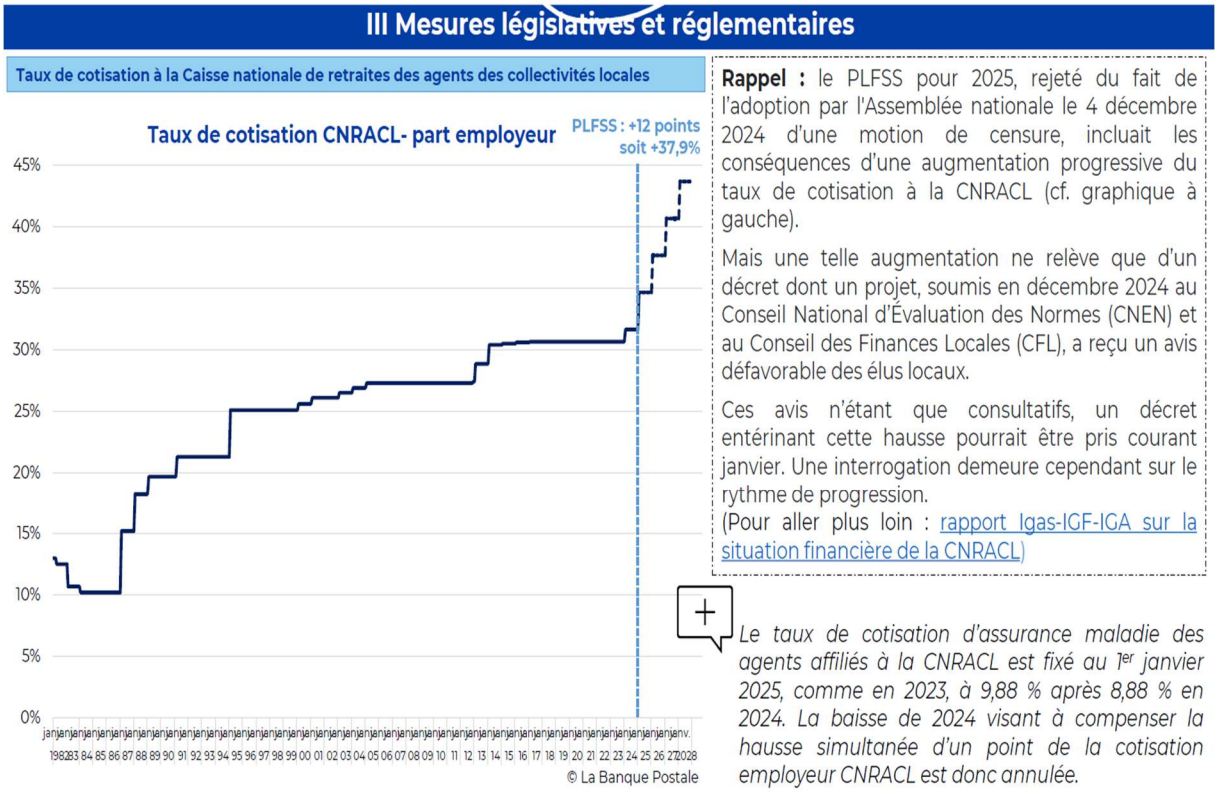
Les avantages en nature sont les suivants :

- Participation employeur à la complémentaire santé = 37 000€
- Participation employeur à la prévoyance = 8 800€
- Titres restaurant (participation employeur) = 31 800€

La collectivité adhère également au CNAS pour l'ensemble des agents = 13 000€

- **Zoom sur la CNRACL**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



A ce jour nous savons qu'il s'agit d'une augmentation de 3 points par an pendant 4 ans.

Soit un coût pour la CC DRAGA de 35 000€ par an pendant 4 ans soit 140 000€ au total.

➢ **Les dépenses totales de la section de fonctionnement sont donc estimées à 19 500 000€**

2.2. Section d'investissement

2.2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources sans avoir recours à l'emprunt :

- le fonds de compensation de la TVA estimé à 400 200€ (si le taux de TVA avait été baissé à 14,85 la perte était estimée à 38 800€).
- Subvention sur certains projets :
 du Département 07 sur l'hôtel d'entreprises (BA)= 240 000€
 Pour la liaison Via Rhôna = 90 107€
 de la DRAC pour le SPR LARNAS = 18 644€

Les autres recettes sont estimées à :

-pour le virement de la section de fonctionnement = 4 842 000 €

-pour la dotation aux amortissements = 1 100 000€

-pour les subventions OPAH pour le compte des communes = 143 000€

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

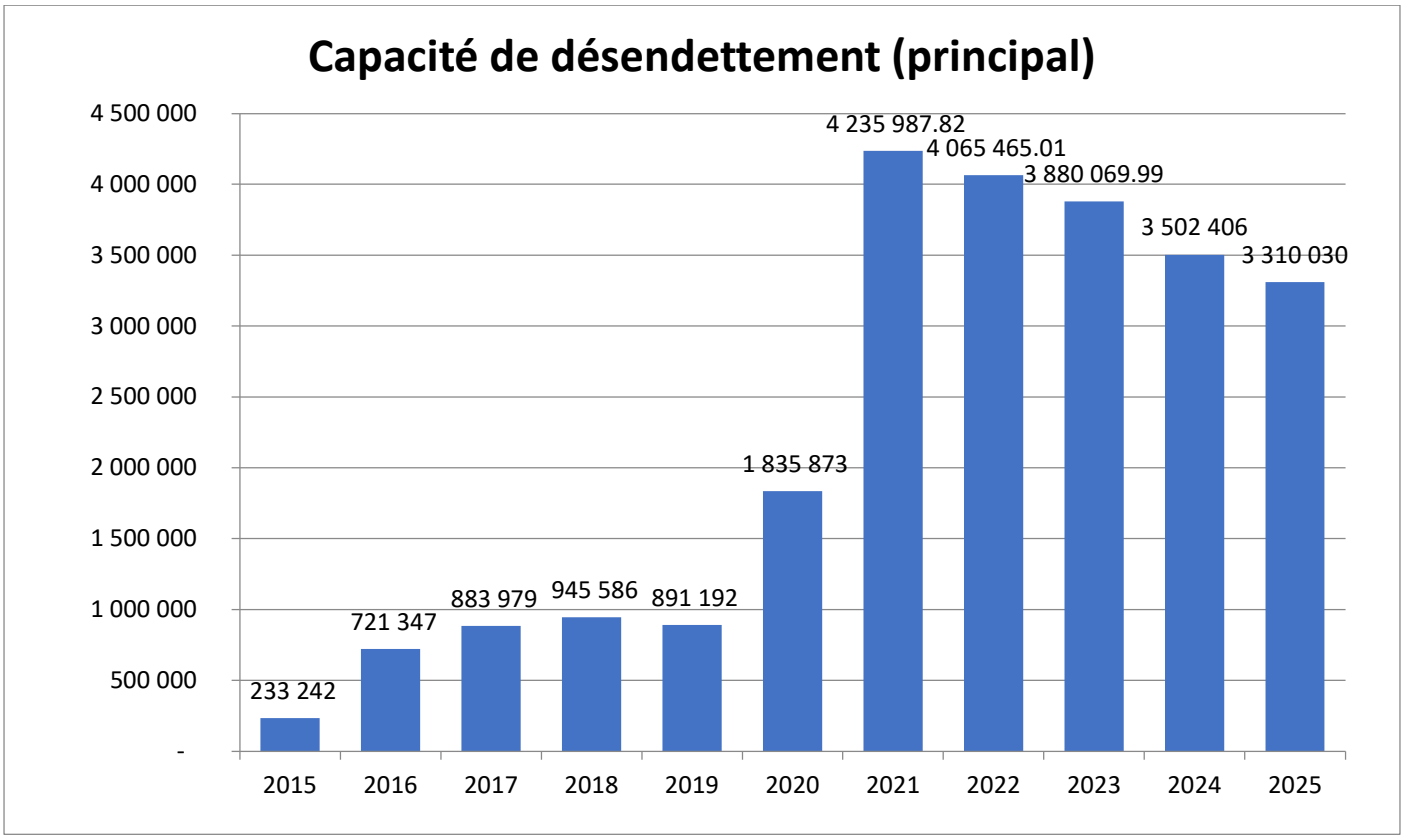
Et le besoin de financement est de 742 166.33€ (résultats section d'investissement CA 2024+ RAR).

Les subventions sont extrêmement difficiles à obtenir et les annonces gouvernementales concernant la DETR, DSIL, ou encore le fonds vert ne présagent pas un avenir meilleur.

Le total des recettes d'investissement est estimé à 7 806 000€.

2.2.2. Dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à **3 502 406 €.** Il est à noter que la collectivité n'a pas emprunté depuis 2020.
Il n'est pas envisagé d'emprunt sur le budget principal en 2025.



La collectivité a réalisé 5 emprunts en 2 ans (2019-2020) afin de financer la fibre (3 emprunts), la déchetterie de Viviers et le siège de la CC DRAGA.

Pour 2025, le remboursement du capital de la dette est de 192 375,71€.

2.2.3. Dépenses d'investissement

- **Les dépenses d'investissement depuis 2020 (ne correspond pas au coût total des opérations) :**

-La construction du siège = 1 136 000€

-La construction de la déchetterie de Viviers = 1 505 000€

-Espace d'entrainement aux arts du cirque= 1 581 000€

-La fibre= 1 976 000

-Crèche de Viviers = 1 468 000€

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

-PLUI-H et procédures communales = 264 124 €

-Pluvial= 322 600 €

-Digue du banc rouge= 89 660€

-OM= 992 600€

- **ZOOM sur les subventions de l'OPAH 2025** = 296 655,38€

Voici 2 exemples :

1 – Propriétaire occupant travaux lourds Viviers (73 K€ de subventions dont seulement 8 500 € par DRAGA, 1 500 € par la commune et 63K€ pour l'ANAH et pour 163K€ de travaux :

Total devis travaux HT	84,135.58€
Total devis travaux TTC	89,182.87€
Total devis éligible HT	76,198.00€

Nom du financeur	**Montant subvention**
CC DRAGA - HI et TD nvx acquéreurs	7,000.00€
ANAH - Prime passoire thermique - 2024	7,000.00€
ANAH 2024	56,000.00€
DRAGA aide patrimoniale préco ABF	1,500.00€
Communes Aide patrimoniale Préco ABF	1,500.00€
TOTAL	**73,000.00€**

2- Propriétaire occupant travaux énergie 4 sauts de classe à Bourg-Saint-Andéol.

Sur ce type de dossiers à **la DRAGA ne verse même pas d'aides !** Mais continue à financer FORTEMENT l'accompagnement au travers du marché avec Urbanis. Cet accompagnement est réalisé comme suit :

- 1er contact auprès d'Urbanis
- Visite du logement
- Conseils sur les travaux à réaliser en fonction des objectifs et du budget du ménage
- Analyse des aides mobilisables
- Définition du projet
- Aide à l'établissement et à l'analyse des devis
- Elaboration du plan de financement
- Echange avec le porteur de projet sur les optimisations au regard des contraintes (techniques / financières)
- Dépôt du dossier auprès de l'ANAH / aide au montage du dossier
- Accord à démarrage des travaux après obtention d'une autorisation d'urbanisme le cas échéant.

Total devis travaux HT	72 581 €
Total devis travaux TTC	76 573 €
Total devis éligible HT	71 591 €

Nom du financeur	**Montant subvention**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

ANAH	63 000 €

2.2.4. La programmation des investissements de la collectivité en 2025

La CC DRAGA continue son PPI acté l'an dernier lors du travail sur la pacte financier et fiscal.

2.2.4.1. Projets « récurrents »

Au-delà des grands projets de l'année 2025, les dépenses récurrentes en matière d'investissement, sont évaluées à **150 000€.** Il s'agit pour l'essentiel des dépenses en matière de matériels informatiques, entretien et mise aux normes des bâtiments hors projets neufs, des petits travaux, SDE, …, etc.

2.2.4.2. Les grands projets de 2025

- L'hôtel d'entreprise*= 647 280€

*Certes il fait l'objet d'un budget annexe toutefois c'est bien le budget principal qui alimente ce budget annexe.

- La liaison via Rhôna= 321 778€
- La fin de la fibre = 200 000€ soit une dépense totale sur le mandat 2 176 000€
- Stratégie déchets 2025 = 613 500€
- ALSH Saint Marcel = 270 000€
- PLUI-H et SPR LARNAS = 136 091€
- Subventions dev éco = 106 202€
- Pluvial= 140 000€

2.3 L'équilibre des budgets annexes :

Le budget principal vient abonder les budgets annexes à hauteur de :

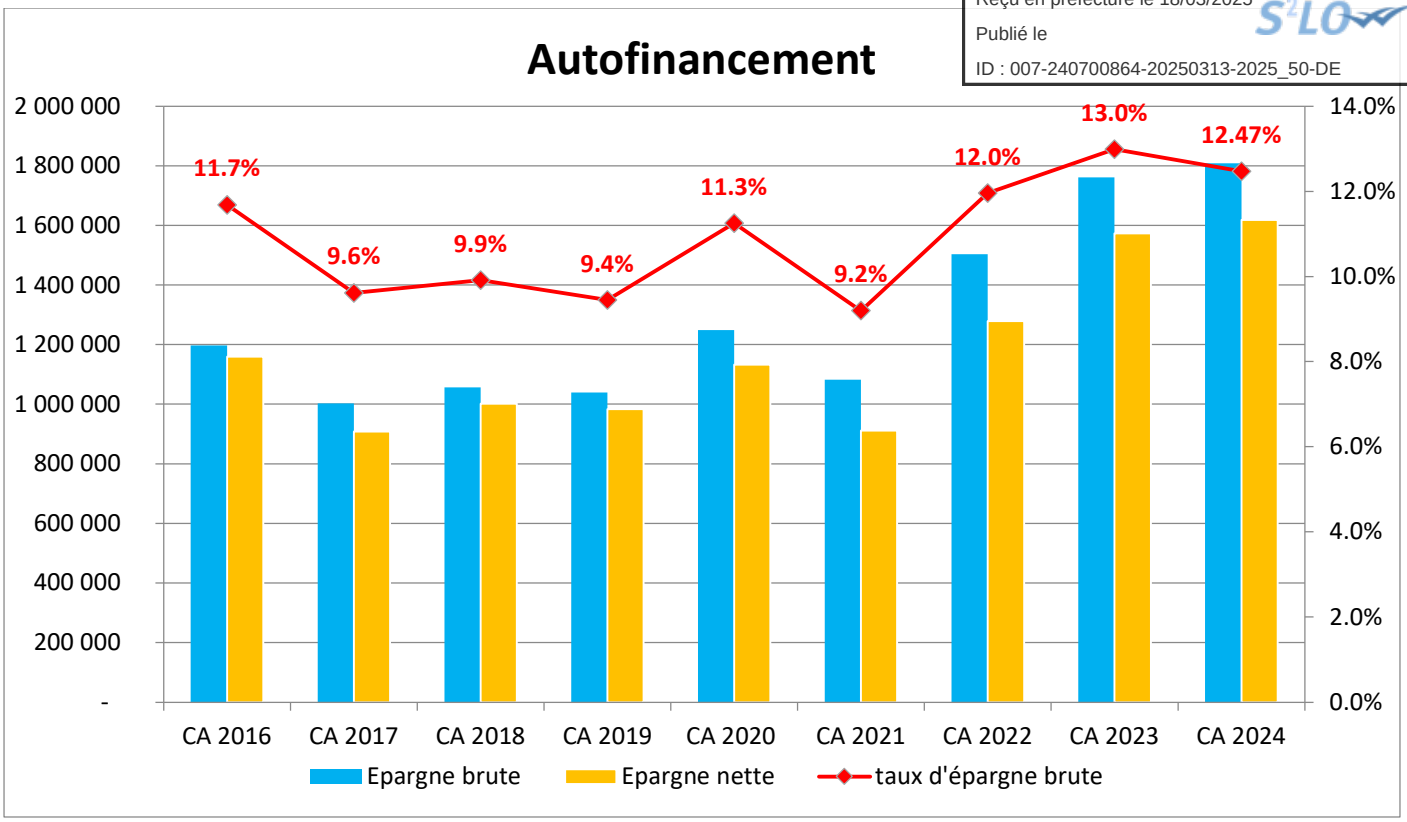
- Pour l'hôtel d'entreprises = 1 391 713€
- Les Auches = 186 835€
- SIPAZAI= 234 050€
- Panneaux photovoltaïques = 92 147€ (panneaux hôtel)

Soit un total de 1 904 745€, cela impacte fortement le budget principal.

➢ **Le total des dépenses d'investissement est estimé à 7 806 000€.**

2.2.5. Evolution du besoin de financement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE



- Pour 2025 taux d'épargne prévisionnel est de 6.05%

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Annexe 1
Les budgets annexes :
BP 2025

EAU

- Section fonctionnement =

 Recettes= 1 050 710.84€

 Dépenses= 1 050 710.84€

- Section d'investissement

 Recettes= 1 875 533.91€

 Dépenses= 1 875 533.91€

- **Travaux=**

- ***Saint-Just d'Ardèche*** **: rue de la Poste (108 162 € HT)**

Renouvellement des réseaux humides et mise en séparatif

- **Viviers : Avenue Lamarque et rue de la Madeleine (168 000 € HT)**

Renouvellement des réseaux humides et mise en séparatif

- **Gras : régulation de Gogne (371 000 € HT) – A FAIRE SI SUBVENTION OBTENUE**

Interconnexion du réseau intercommunal avec celui du hameau

- **Viviers : Rocherenard (228 000 € HT)**

Renouvellement eau potable (CVM)

- **Bidon : vers la mairie (18 000 € HT)**

Dévoiement des réseaux AEP et AC

- **Viviers Bélieure** : MOE pour consultation travaux de foration 15 000 euros (phase AVP)

- **Etudes (41 825€)**

ASSAINISSEMENT

Nécessité de mobiliser un emprunt

- Section fonctionnement =

 Recettes= 956 512.61€

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Dépenses= 956 512.61€

- Section d'investissement

 Recettes= 1 906 255.87€

 Dépenses= 1 906 255.87€

Travaux=

- ***Saint-Just d'Ardèche*** **: rue de la Poste (134 369 € HT)**
- **Viviers : Avenue Lamarque (218 000 € HT)**
- **Bidon : mairie (54 000 € HT)** participation de la commune
- **Saint Marcel d'Ardèche : poste de relevage (3 418 €)**
- **BSA : ruisseau du Lauzas (52 725 €)**
- **BSA : rue Eysseric (49 000€)**
- **Viviers : STEP (435 000€)** = mobilisation d'un emprunt
- **Etudes (59 660.5€)**

SPANC

- Section fonctionnement =

 Recettes= 100 761.30€

 Dépenses= 100 761.30€

SIPAZAI (hors écritures de variations de stocks)

- Section fonctionnement =

 Recettes = 76 734,00 €

 Dépenses = 76 734,00 €

- Section d'investissement

 Recettes = 310 789,19 €

 Dépenses = 310 789,19 €

HÔTEL D'ENTREPRISES (hors écritures d'ordre)

Nécessité de mobiliser un emprunt.

- Section fonctionnement =

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Recettes = 10 000,00 €

Dépenses = 10 000,00 €

- Section d'investissement

Recettes = 1 631 715,04 €

Dépenses = 1 631 715,04 €

AUCHES OUEST (hors écritures de variations de stocks)

- Section fonctionnement =

Recettes = 244 524,00 €

Dépenses = 244 524,00 €

- Section d'investissement

Recettes = 324 743,48 €

Dépenses = 324 743,48 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (hors écritures d'ordre)

- Section fonctionnement =

Recettes = 3 537,40 €

Dépenses = 3 537,40 €

- Section d'investissement

Recettes = 179637,80 €

Dépenses = 179637,80 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

Annexe 2 : le plan pluriannuel d'investissements

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250313-2025_50-DE

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS		2025	2026	2027	2028
Projet Electrification rurale	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	-	-	-	-
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet modernisation déchets	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	613 500	606 300	606 300	606 300
	Subventions à percevoir	-	-	-	-
	FCTVA	100 639	99 457	99 457	99 457
Projet eaux pluviales	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	140 000	150 000	150 000	150 000
	Subventions à percevoir (co-financement Communes)		58 333	62 500	62 500
	FCTVA	22 966	24 606	24 606	24 606
Projet subvention entreprises	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	50 000	50 000	50 000	50 000
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet Fibre optique	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	200 000	-	-	-
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet OPAH RU	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	200 000	208 450	208 450	83 380
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet ViaRhôna - St Montan	Dépenses réalisées au cours de l'exercice sur	307 829			
	Subventions à percevoir	90 107			
	FCTVA	50 496			
Projet accueil de loisirs St marcel	Dépenses réalisées au cours de l'exercice sur	270 000	930 000	24 292	
	Subventions à percevoir		330 000		
	FCTVA	-	205 050		
Projet bâtiment technique intercommunal	Dépenses réalisées au cours de l'exercice		420 000		
	Subventions à percevoir				
	FCTVA		68 897		
Projet Aire accueil gens du voyage	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	11 880		900 000	900 000
	Subventions à percevoir			450 000	450 000
	FCTVA				-
Projet SPR Larnas	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	Report			
	Subventions à percevoir	18 644			
	FCTVA				
PLUi-H et Procédures Communales	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	50 400	-	-	-
	Subventions à percevoir				
	FCTVA	8 268			
Projet Digue du Banc Rouge	Dépenses réalisées au cours de l'exercice	-	250 000	250 000	
	Subventions à percevoir				
	FCTVA		41 010	41 010	
Projet Forum - participation local jeunes - EVS	Dépenses réalisées au cours de l'exercice				
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet structure accueil de loisirs BSA	Dépenses réalisées au cours de l'exercice				
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet structure accueil de loisirs Viviers	Dépenses réalisées au cours de l'exercice				
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet Digue St Martin	Dépenses réalisées au cours de l'exercice				
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet Locaux Viviers	Dépenses réalisées au cours de l'exercice				
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Projet eco nouvelles ZA	Dépenses réalisées au cours de l'exercice			160 000	170 000
	Subventions à percevoir				
	FCTVA				
Total		1 552 490	1 787 396	1 671 469	1 323 117